

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 11 fr. 50 | 21 fr. | 38 fr. |
| Autres départements | 12 fr. | 22 fr. | 40 fr. |

TÉLÉPHONE 84

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 1 ^{re} page (— d' —)..... | 3 fr. 50 |
| » 2 ^e page (— d' —)..... | 6 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

On s'est trompé pendant 15 ans ! Telle est la vérité, lugubrement éclairée par les événements. On s'est trompé plus encore en Angleterre qu'en France. On le sait, on le voit, on le sent ! Pourquoi ne pas le dire ? et surtout pourquoi dire le contraire ?

Quelques réflexions à propos des discours de Gourdon !...

Ce qu'on a appelé « l'accord » de Munich ne nous a pas compté parmi ses laudateurs enthousiastes parce qu'il nous est apparu bien plutôt comme un « dictat ». Il avait fallu céder à la menace et s'incliner devant la force comme si elle était le droit. Au retour de cette entrevue à quatre, où l'on avait dû livrer nos amis à notre ennemi, nous aurions salué Chamberlain et Daladier comme on doit le faire pour d'honorables vaincus, accablés par un sort qu'ils n'ont pas mérité. Nous ne les aurions pas acclamés comme des héros qui viennent de se couvrir de gloire !

Je conçois très bien qu'en ses déclarations publiques un ministre français des Affaires Etrangères ne puisse pas s'exprimer ainsi sur le compte de Munich. Mais il y a autre chose.

Cet accord de Munich, qui faisait d'Hitler le maître de l'Europe, a été l'aboutissement d'une longue suite d'abandons et de faiblesses qui ont donné à l'Allemagne la position et la force dont elle abuse à présent...

Et c'est pourquoi l'éloge de la politique de Briand que — par une condescendance à l'erreur qui n'est plus de mise aujourd'hui — on a plaqué sur les discours de Gourdon, est élogé éclate comme un démenti à tout ce que ces discours disent par ailleurs...

Avec une éloquente ferveur, les orateurs de Gourdon ont montré les dangers qui menacent la paix et réclamé l'union de tous les bons citoyens pour faire face aux périls dont la France est entourée. Et de quel cœur nous les avons applaudis !

Mais s'il faut, aujourd'hui, se mettre en mesure de résister, c'est parce qu'on a trop longtemps cédé ! S'il faut surarmement maintenant, c'est parce qu'aujourd'hui on a trop désarmé ! M. Chamberlain, il y a trois jours seulement, était bien obligé de le reconnaître à la Chambre des Communes ! Ah ! les ardents apôtres de l'amitié, de la conciliation, des concessions perpétuellement renouvelées triomphaient quand furent signés les pactes de Locarno qui étaient la suprême expression de leur politique. Où sont-ils à présent ces fameux traités de Locarno ?... On n'a même pas su les défendre, les faire respecter par ceux qu'on se vantait d'avoir ainsi amenés à conciliation.

Nous ne mettons pas en cause les intentions de ceux qui ont pratiqué cette politique ! Ils croyaient bien servir ainsi la cause de la France et de la paix. Le fait, trop évident désormais, est qu'ils l'ont desservi. Leur illusion était générale, mais c'était une illusion.

On s'est trompé pendant 15 ans. Telle est la vérité, lugubrement éclairée par les événements. On s'est trompé plus encore en Angleterre qu'en France. On le sait, on le voit, on le sent. Pourquoi ne pas le dire ? Et surtout, pourquoi dire le contraire ?

Pourquoi louer celui — qui ne fut certes pas le seul — mais dont le nom symbolise et concrétise cette longue pratique d'imprudences et d'erreurs ? Qu'on rende hommage à la noblesse des sentiments qui l'ont égaré, mais qu'on ne conteste pas des résultats qui sont sous les yeux de tous et dont il faut bien tenir compte, ne fût-ce que pour ne pas recommencer.

Avec une force émue et aux acclamations de l'immense auditoire, M. G. Bonnet a proclamé : « depuis Munich, nous avons fait tous nos efforts pour parvenir à une détente européenne que souhaite le peuple français. » Avez-implicite que Munich a mis l'Europe dans un état d'extrême tension !

Et le ministre, au milieu des ovations, a ajouté : « La France ne tolérera pas qu'on touche à l'Empire édifié par le sang et le labeur français. Elle y maintiendra intacte sa souveraineté comme elle maintiendra intact le

Informations

Au Sénat

Dans sa séance de jeudi, le Sénat continue la discussion des interpellations sur la coordination du rail et de la route.

M. Laffont proteste contre les suppressions brutales de lignes de chemins de fer sans consultation des Assemblées locales.

M. de Monzie, ministre des travaux publics, observe que l'Arriège, qui représente M. Laffont, est un des 12 départements dont les plans n'ont pas été acceptés par le Conseil supérieur des transports. C'est après un attentif comptage que des suppressions de lignes ont été décidées dans l'Arriège. Le ministre se déclare disposé à revenir sur certaines dispositions qui ont été prises.

Le débat est clos par le vote de l'ordre du jour pur et simple, auquel est attachée, à la demande de M. de Monzie, la signification de la confiance.

A la Chambre

Dans sa séance de jeudi matin, la Chambre a discuté le projet de loi sur la retraite des vieux travailleurs.

M. Frossard pose la question préalable. Il déclare qu'il lui paraît impossible de financer la retraite des vieux travailleurs sans contribution de l'Etat.

M. Fié, rapporteur, dit qu'il défend le projet de la commission, c'est en raison de l'impossibilité dans laquelle l'Etat se trouve d'accomplir l'effort financier.

Le système préconisé est mi-assistance, mi-assurance.

L'âge de la retraite est fixé à 60 ans ; le taux de la retraite sera de 2.200 fr. par an pour les célibataires et 3.200 fr. pour les bénéficiaires mariés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à la retraite des vieux travailleurs.

MM. Delaunay, Meck soutiennent le projet. M. Parsal voudrait que la retraite soit fixée à 2.900 fr. pour les célibataires et à 4.200 fr. pour les mariés, ce qui, dit-il, ne coûtera que 6 milliards.

M. Pinault dit qu'il soutiendrait un amendement en faveur de certaines catégories de vieillards écartés de la loi : tuberculeux, veuves, ouvriers agricoles, commerçants ruinés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

L'ambassade de France à Burgos

Sur la proposition de M. Edouard Daladier, président du Conseil, et de M. Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, le conseil des ministres (ainsi que nous le faisons prévoir dans la majeure partie de nos éditions d'hier) a désigné le maréchal Pétain comme ambassadeur de France auprès du gouvernement espagnol.

L'ambassadeur d'Espagne en France, M. Quinones de Leon, s'était rendu, avant la séance du conseil, au ministère des affaires étrangères et avait transmis à M. Georges Bonnet l'agrément espagnol à la nomination du maréchal Pétain.

Cet agrément du gouvernement espagnol est conçu en termes particulièrement chaleureux à l'adresse du maréchal avec lequel le général Franco avait eu l'occasion de collaborer pendant la guerre du Rif.

Le maréchal Pétain n'aurait accepté sa mission que pour un délai de quelques mois.

En Espagne républicaine

Le gouvernement républicain espagnol a reçu la notification officielle de la démission de M. Azana y Diaz, de la présidence de la République.

L'article 74 de la Constitution de la République espagnole établit que le président du Parlement assume les fonctions de la présidence de la République en cas de vacance de celle-ci.

En vertu de cet article, M. Diego Martínez Barrio occupe la présidence de l'Etat. Le gouvernement étudie les moyens d'accomplir ce que prévoient les articles 68 et 74 de la Constitution.

L'élection présidentielle aura lieu dans un mois.

Le nouveau Pape

Le cardinal Pacelli a été élu pape, jeudi, au 3^e tour de scrutin.

A 17 h. 30 (heure de Rome), du balcon de St-Pierre, la formule Pontificale est prononcée : « Habemus Pontificem » (nous avons un pape).

La population s'est rendue sur la place et a applaudi.

Le pape a envoyé au prince un télégramme de félicitations à l'occasion de son anniversaire, en lui donnant le titre de « prince héréditaire ». Une récente circulaire confirme bien la prise de possession du régime ; désormais les journaux et les fonctionnaires de la péninsule seront tenus de désigner le fils de Victor-Emmanuel III sous le titre de « prince de Piémonte », et non plus sous celui de « prince héritaire ».

LA DERNIÈRE DÉFAITE DES HOMMES DE MOSCOU

Avant-hier, au congrès de l'Union des Syndicats du Nord, les syndicalistes ont, par 1.608 voix contre 1.376 battu les communistes.

Le débat a été fort clair ; la victoire fort nette. N'empêche que si nos amis ne liaient que l'Humanité, ils n'auraient rien su de la défaite des colonisateurs moscovites, car l'Humanité d'hier matin traitait simplement de « Victoire de l'Unité... et défaite des diviseurs fascistes dont la classe ouvrière a ruiné les espoirs... »

Une fois de plus, le journal communiste se moque éperdument de la vérité.

Le voici pris sur le fait ; il s'agit aujourd'hui de syndicalisme ; demain — comme hier — il s'agira de la guerre ou de la paix. La Pravda de Paris trompe le monde ouvrier, par système, sur tout sujet, mais tout particulièrement sur le sujet qui — comme l'espagnol — permet de flatter la révolution universelle en flétrissant le sang.

Ce sont d'ailleurs des gens étranges que ces communistes, je parle des militants, car pour le bon peuple qui en 1936 a voté communiste, croyons qu'une grande part ne sera pas dupe l'année prochaine. Les militants, eux, sont dressés — et c'est le tragique de la chose — à ne pas tenir compte de la valeur d'un argument, pas plus que de la bonne foi d'un adversaire ; à rejeter tout ce qui de près ou de loin peut ressembler à la tolérance. La main tendue quand ils sont faibles ou qu'ils ont besoin d'alliés ; le poing fermé pour frapper quand ils se croient les plus forts.

Tout le monde rit, car l'orateur a prononcé « de jure », à la française, avec deux « e » muets.

M. Edouard Herriot se penche vers M. Forcinat et lui souffle : — On ne dit pas « de jure » comme « je le jure » ; on dit « de juré », comme « c'est juré ».

Un des secrétaires de la Chambre, qui a entendu, s'écria : — Cet Herriot ! quel admirable professeur ce devait être !

Dans la rue.

Le compositeur Messenger dont on vient de célébrer le dixième anniversaire de sa mort était parfois pince-sans-rire. Il passait un jour — c'était en 1920 ou 1921 — boulevard Saint-Germain, avec un ami. Le boulevard était complètement retourné à la hauteur de la rue de Jodion par d'importantes tranchées autour desquelles travaillaient un groupe d'ouvriers.

Quel chantier, ce Paris ! s'exclama mon ami. Qu'est-ce qu'ils peuvent bien faire là ?

— C'est un nouveau riche, fit-il en confidence, qui a perdu un billet de cinq francs et qui le fait rechercher.

Chez la voyante.

Mme Sphinxita, cartomancienne et devineresse achalandée, était en train, rue Gambetta, de préparer son déjeuner, quand se présenta une brave femme qui vient la consulter sur une somme perdue ou volée. La devineresse lâcha ses légumes, endossa sa tenue égyptienne et met ses mains sur le visage de la cliente sous prétexte de la magnétiser et de savoir où a passé l'argent ; au bout d'un moment, après avoir multiplié les gestes, elle demanda :

— Sentez-vous quelque chose ? — Oui dit la brave femme... Je sens l'ignon... Mais vous en avez peut-être épluché ?

Ne s'engager qu'à bon escient.

Lisette a refusé de manger sa soupe et sa mère l'a renvoyée dans sa chambre, où elle pousse des lamentations.

LA DERNIÈRE DÉFAITE DES HOMMES DE MOSCOU

meetings, aux manifestations, aux conflits sociaux d'autrefois un caractère parfois anarchique, mais toujours plein d'une sincérité passionnée. Au contraire, le fameux : « Discipline, camarades ! » des communistes, cela revient à : « Obéissez, soumettez-vous à la tyrannie. » Qui 170 millions de Russes se sont soumis mais les Français... comment a-t-on pu penser à Moscou que les Français se soumettraient et comment des Français qui ne sont pas plus sots que d'autres ont-ils pu penser qu'ils acclimateraient en France ce bonapartisme des neiges ?

En tout cas, voilà les communistes battus et bien battus. La colonisation a du plomb dans l'aile. Les communistes avaient dès 1935 tenté quatre opérations : la colonisation du Front prolétarien ; celle de la C.G.T. ; celle du Front populaire, à travers le Front prolétarien et la C.G.T., enfin celle de la France à travers le Front populaire. Tout a échoué. Les socialistes sont restés eux-mêmes ; la C.G.T. n'est pas devenue communiste ; le Front populaire a été rompu par les communistes eux-mêmes et la France a peu à peu, depuis l'automne de 1936, vomi le poison.

Toutes les tentatives des communistes pour entrer dans le gouvernement ont échoué. Toutes leurs tentatives pour noyauter la police et l'armée ont échoué. Toutes leurs tentatives pour occuper les usines et déclencher des grèves générales ont échoué. Toutes leurs tentatives pour nous jeter dans la guerre pour les beaux yeux de l'U.R.S.S. ont échoué.

Battus en septembre 1938, ils ont été, depuis, vingt fois battus sur le terrain espagnol et n'ont pas fini de l'être. Ils font encore impression à la partie la moins avertie du monde ouvrier, à des mécontents qu'ils berrent, à des chômeurs qu'ils trompent, mais déjà leur beau temps est passé ; ils ont mangé leur pain blanc le premier et ce n'est pas désormais la III^e Internationale qui leur sera d'un grand secours, ni les masses ouvrières et paysannes d'un grand appui. Des affaires comme celle du congrès d'avant-hier ne sont encore peut-être — sur le plan du travail — que des combats d'avant-garde, mais elles sonnent cependant, et plus haut encore que les échecs de politique extérieure, le glas du parti de l'étranger. [De « la République »]

Pierre DOMINIQUE.

— Dis maman, donne-moi une fessée. — Pourquoi donc ? — Ensuite, tu comprends je pourrai tremper mes doigts dans les confitures. J'aime mieux avoir la fessée avant !

Bonne raison.

Le cadet des Gustou est au régiment. L'autre jour un officier donnait une leçon de gymnastique à sa compagnie. Il les avait fait placer sur le dos, les jambes levées et il leur commandait un mouvement comme s'ils étaient à bicyclette et pédalant. Mais soudain il dit : — Eh, bien, Gustou, pourquoi cessez-vous ce mouvement ? — Excusez-moi, mon lieutenant, répond le bleu ; mais je fais roue libre !

La Lisette.

Grand'mère s'interpose décide de l'aller chercher et lui dit : — Voyons, Lisette, veux-tu maintenant être raisonnable et manger ta soupe ou bien être encore privée de dessert ?

La petite s'arrête de geindre et puis, après un instant de réflexion : — Alors, dis-moi ce qu'il y a comme dessert ?

Sage précaution.

Ginette a cinq ans. Elle adore les confitures. Elle sait pourtant que chaque fois qu'elle trempe ses doigts dans un des pots de groseilles du placard, sa maman lui administre une fessée. Depuis quelques jours, pourtant, l'enfant paraît plus sage. La voici qui s'adresse à sa mère.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

— Lisette, tu n'as rien mangé de ta soupe ? — Non, maman, j'ai renvoyé dans ma chambre, où elle pousse des lamentations.

En soignant le SANG vous soignez la PEAU

« Depuis plusieurs années, je ne pouvais me débarrasser de rougeurs et boutons sur tout le corps, quoiqu'il soit sain. J'avais tout essayé lorsque un me conseilla la Tisane des Chartreux de Durbon. J'en fis une cure de trois flacons; je suis maintenant débarrassé de ces rougeurs et boutons. Je continuerai à toutes les saisons de faire ma cure ».

Germain RINI, chez Madame JOUYE, 64, Boul. Jeanne-d'Arc, à MARSEILLE (B.-du-R.).



Éczéma, dartres, acné, couperose, psoriasis, tous ces maux sont dus aux impuretés, aux poisons que le sang charrie dans l'organisme et dépose sous la peau. A quoi servent alors ces remèdes externes, sinon à masquer boutons et rougeurs ? Ce qu'il faut, c'est soigner le sang et les pores dermatoses ne résistent pas à une cure de désinfection sanguine.

Mais, attention ! Il ne faut pas que le remède soit pire que le mal et active les foyers d'infection. Seule, la Tisane des Chartreux de Durbon est capable d'assainir complètement le sang le plus vicié. Extrait concentré des sucs de plantes fraîches des Alpes, aux puissantes vertus désintoxicantes et rafraîchissantes, la Tisane des Chartreux de Durbon est un remède naturel qui, agissant doucement, vous fera un sang neuf, une peau saine, un teint pur.

La Tisane des Chartreux de Durbon est un extrait concentré de plantes vendues exclusivement sous forme liquide. C'est le dépuratif le plus actif et le plus économique, car il se prend à la dose d'une cuillerée à café et le flacon contient 35 doses.

TISANE des CHARTREUX de DURBON

Brochures et attestations sur demande aux LABORATOIRES J. BERTHIER, Grenoble

Tisane, le flacon 16.65
Bouteille, le p. l. 10.60
Plaques, l'unité... 9.90
Dans les pharmacies

La santé du sang

CIRCULATION du SANG

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE de L'ABBE SOURY

peut remplir ces conditions. À base de plantes, elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les personnes qui souffrent de Maladies Intérieures, Suites de Couches, Pertes Blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, retrouvent la santé en employant la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Âge, doivent faire, avec la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY remet le sang dans le bon sens.

Ne pas exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Recherches Fonds de Commerce
Industries-Entreprises, Agence Lagrange, 34, rue Pasquier, Paris, 8^e; fondée en 1876.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroides. Maison NERA, à Rome

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

Jean D'ACRAIVES

PETITE SOURCE SOUS LES PALMES

Il était enveloppé, bercé, par la poésie de cette heure nocturne réellement admirable.

L'air en Tunisie, au trintemps, est une perpétuelle caresse et des échoppes, des maisonnettes, montaient, par bouffées ou par vagues, des senteurs de rose, de jasmin, qui l'enivraient comme la présence de la femme qu'il aimait.

Il atteignit rapidement le souk couvert des parfumeurs, le fameux souk « El'Attarin », où s'érige, juste en plein passage, une kouba... tombeau d'un saint homme.

Le commerce de la journée avait imprégné l'atmosphère d'odeurs violentes que répandait la cassolette de la nuit : encens, cannelle et benjoin.

Sous les voûtes, les pas de Dartel résonnaient sonores, amplifiés, puis répétés par l'écho.

Alors, d'instinct, il évita de frapper du talon les dalles.

Et il se sentit, aussitôt, beaucoup plus près de l'âme des choses.

...La vieille négresse filait toujours, agile comme une souris grise.

Comment dans pareille pénombre, se retrouvait-elle au milieu des impasses, des culs-de-sac, des passages qui s'enchevêtraient, se coupaient dans la « Médina » ? (1).

L'ingénieur le lui demanda en chuchotant à voix très basse.

Pour toute réponse il devina qu'elle mettait un doigt sur les lèvres.

Il ne se tint pas pour battu et, la saisissant par le bras, il lui répéta à l'oreille :

— Voyons, dis-moi où tu m'emènes...

Elle lui glissa entre les doigts et lui enjoignit, du même signe impérueux, de faire silence.

Il comprit qu'il n'en tirerait rien et se résigna à la suivre sans bien savoir où il allait.

De fait, ils étaient arrivés — la partie commerçante franchie — dans un quartier que jamais il n'avait eu la curiosité de visiter jusqu'à présent.

Il eut d'ailleurs l'impression nette que la vieille embrouillait la piste, d'une façon systématique, afin qu'il lui fût impossible plus tard, de retrouver sa route.

En vain tenta-t-il, comme Thésée, de prendre une série de repères. Tous ces petits murs de pisé, toutes ces

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'AERODROME DE CAHORS-LABERAUDIE

Expropriation pour cause d'utilité publique

AVIS AU PUBLIC

Le maire de la commune de PRADINES donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper, présenté en exécution de l'article 6 du décret du 8 août 1935, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 5 mars au 12 mars, inclusivement, conformément aux prescriptions du décret susvisé.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie, les 12 et 13 mars 1939.

Fait à la Mairie de PRADINES, le 1^{er} mars 1939. — Le maire, MIQUEL.

DIRECTION DES DOMAINES DU LOT

LOCATION des maisons éclusières d'Arcambal et de Galessie, sises commune d'Arcambal.

Le 1^{er} avril 1939 à 14 h. 30, il sera procédé à la Préfecture du Lot à la location aux enchères pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, des maisons éclusières d'Arcambal (maison et jardin) et de Galessie, mises à prix : maison d'Arcambal : 600 francs par an ; maison de Galessie : 100 francs par an.

On peut consulter le cahier des charges au bureau des domaines de Cahors, 3, rue Victor-Hugo. — Le Directeur : GORSE.

Grande Brulerie recherche agents pour vendre ses cafés. Pas d'avance à faire. Paiement après vente. Ecr. Alp. GRAS, Colbert 355, MARSEILLE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE DE Maître Jean MERIC

Avoué près le Tribunal Civil de Cahors 8, rue Georges-Clemenceau

Suc^e de MM^e CHATONET et LACOSSE

PURGE d'hypothèques légales

Par acte passé devant Maître HERBECQ, notaire à Cahors rue Clemenceau, en date du treize janvier mil neuf cent trente-neuf, Monsieur Elie BARAT, industriel, domicilié et demeurant à Cahors, place Aristide-Briand, époux de Madame Ernestine BONIN, demeurant avec lui, a acquis de Monsieur Roger - Marcel - Louis DELCLAUD, employé de Banque, demeurant à Cahors, rue Saint-André, numéro seize, époux de Madame Lucienne PIROTTE, domiciliée de droit avec lui, un immeuble en nature de maison, situé aux VITARELLES, Commune de CRAYSSAC (Lot), avec grange, hangar, étable, sol, cour et jardin, le tout d'un seul tenant confrontant dans son ensemble à Monsieur QUEBRES et terre appartenant à Monsieur CAPELLE, dont il est séparé par des bornes ; le dit immeuble figurant au plan cadastral de la dite commune de CRAYSSAC à la section B, numéro quatre-vingt-trois p. lieu dit « CHAMP DE POUZAT », d'une contenance d'environ douze ares, cinquante centiares, tel que le tout appartient au vendeur, avec ses dépendances.

Cette vente est faite sous les charges et conditions d'usages énoncées à l'acte auquel le présent se réfère.

La dite vente est faite moyennant un prix principal de sept-mille francs.

Ce prix est stipulé payable un mois après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques inscrites et légales, sans intérêt, les frais de purge d'hypothèques restant à

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-neuf, et l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt, délivré par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

1^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cahors, 2^o Madame Lucienne PIROTTE, sans profession, épouse de Monsieur Roger-Marcel-Louis DELCLAUD, employé de Banque, la dite dame domiciliée de droit avec son mari, à Cahors, rue Saint-André, numéro seize.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Signé : MERIC, Avoué.

la charge de Monsieur DELCLAUD, vendeur.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Cahors à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT 50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Agriculteurs

PENSEZ dès maintenant AU VOYAGE que vous ferez quand vos travaux d'automne et d'hiver vous laisseront quelques loisirs

Vous pourrez alors avec votre famille PROFITER DU BILLET DE LOISIRS AGRICOLES

DÉLIVRE DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS

40% DE RÉDUCTION VALIDITÉ 31 JOURS

Ce billet est délivré sur présentation d'un CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ

Renseignez-vous dans les gares S. N. C. F.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

rain, et une odeur fade de rémugle et de terre mouillée l'éceura.

La vieille le prenait par la main. Trotinant, elle lui faisait faire une centaine de pas, en pente douce, puis gravit des marches branlantes... franchir une nouvelle porte, dont elle évita soigneusement de faire grincer pénes et gonds. Sur quoi, d'un geste supplian, elle enjoignit à l'ingénieur de ne plus faire le moindre bruit.

Il avançait donc, à pas souples, sur l'extrême pointe des pieds par un couloir assez étroit, long au moins d'une vingtaine de mètres sans baie ni fenêtre apparente, mais que des lampadaires de cuivre, suspendus au plafond élevé, éclairaient d'une lueur diffuse.

D'épais tapis de Khorassan jonchaient le sol carré. D'autres tapisseries pendaient au mur, comme l'eussent fait des draperies et servaient çà et là, de fond à des panoplies de cimetières, de kandjars et de yatagans, de casse-tête, de casques, venus de toutes les régions de l'Asie et qui cliquetaient de lumière sous le rayonnement lumineux.

Paroil vestibule, à coup sûr, était digne d'un palais royal.

Pierre ne s'était donc pas trompé, quand il s'était complu, tantôt à comparer sa « sauvetée » à une princesse de légende !

Le couloir s'achevait par des marches, trois marches de marbre couleur d'ivoire.

La négresse souleva furtivement

une dernière draperie de laine et Dartel aperçut une cour, une cour carrée de marbre blanc où, par endroits, des carreaux bleus, en faïence du Kurdistan, d'un bleu de lapis lazuli, apportaient la sérénité de leur note tendre et naïve... naïve comme un regard d'enfant.

Elle était si belle cette cour intérieure, dans tous ses détails, et dans son ensemble à la fois, qu'on eût dit un rêve de pierre.

Carré parfait, elle n'avait certes pas plus de cent pieds de côté et, pourtant, elle semblait immense !

Sommée de voussures de stuc entrelacées, deux colonnades la bordaient, en faisant le tour. De pieux versets du Coran s'inscrivaient dans la mosaïque de cartouches dorés, aux frontons. Et dans les coins quatre lions de pierre fixaient l'infini, immuables, de leurs prunelles sans pupille.

De l'eau, parfumée froufroulait dans les rigoles sur les côtés et, au milieu, haute, majestueuse, une vasque d'albâtre était gardée par des chimères de bronze niellé.

Un jet d'eau montait vers le ciel. Sa transparence s'irisait au contact des rayons de lune. Il chantait doucement, calmement, joie de vivre et douceur d'aimer.

C'était lui l'âme fraîche du patio ! Emu par ces beautés secrètes, Dartel eût voulu s'arrêter.

La vieille ne le lui permit point. Inquiète, elle le prit à nouveau par

la main gauche et lui souffla qu'il importait qu'ils se hâtassent.

Il franchirent encore une poterne dissimulée dans la muraille et arrivèrent dans un jardin si merveilleux que l'ingénieur eut de la peine à étouffer une exclamation laudative.

Comment une telle splendeur pouvait-elle se dissimuler au milieu de ces constructions délabrées, de ces murs en ruine ?

Le jardin, lui, était immense. D'une avenue bordée de cyprès et de myrtes géants, taillés, partait un canal aux parois de zelliges versicolores, rempli, lui aussi, d'une eau fraîche, transparente, doucement parfumée.

Quatre sycomores très anciens, au milieu d'un massif d'arbustes, marquaient les quatre coins d'un bassin où fleurissaient des nymphéas, des nénuphars, des sagittaires.

La façade d'un palais mauresque se déployait derrière le mur, coupant le ciel de trois portails, hauts comme des tours de cathédrale, que surmontait une forêt de minarets et de coupoules.

Quant au jardin, il était à l'apogée de sa splendeur et la rose y était la reine !

De petits boutons de roses rouges, aussi pressés que des fourmis, s'élançaient à l'assaut du mur, si serrés qu'ils couvraient, en fait, toute la verdure de leur feuillage.

(à suivre).